

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 12 juin 2020

10^{ème} Commission

N° CP-2020-6-10-1

Service instructeur

DGA développement humain et solidarité - Service
de protection maternelle et infantile

Service consulté

PARTICIPATION FINANCIERE DE 405 774 EUROS EN FAVEUR DES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE - ANNEE 2020

Résumé : Pour l'année 2020, il est proposé d'accorder une participation financière de 405 774 euros pour assurer le fonctionnement des cinq Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) adossés à cinq centres hospitaliers, pour le compte du Département du Haut-Rhin. Il est également proposé d'approuver l'actualisation des conventions liant la collectivité au Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace – Sites de MULHOUSE, ALTKIRCH et THANN, au Centre Hospitalier de GUEBWILLER et aux Hôpitaux Civils de COLMAR, par voie d'avenants et d'en autoriser la signature.

Lors de sa session budgétaire du 13 décembre 2019, l'Assemblée départementale a approuvé par délibérations n° CD-2019-6-4-1 et n° CD-2019-6-10-2 un crédit de 406 000 € en autorisation d'engagement pour participer financièrement au fonctionnement des cinq Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) adossés à des centres hospitaliers.

L'article L. 2112-2 du Code de la Santé Publique précise que la planification familiale est une mission obligatoire du Département. Dans ce cadre, les Centres de Planification et d'Éducation Familiale réalisent un travail de prévention essentiel auprès des futurs parents. Ils facilitent l'accès à la contraception, notamment auprès des jeunes, et contribuent à la prévention des grossesses non désirées.

Le dispositif de prévention haut-rhinois s'articule autour de sept CPEF et de quatre antennes sages-femmes (ALTKIRCH, SAINT-LOUIS, SAINTE-MARIE-AUX-MINES et la Maison des Adolescents). Deux CPEF relèvent directement du Département du Haut-Rhin : Colmar Messimy et Mulhouse Fonderie. Les cinq autres sont adossés aux Centres Hospitaliers de MULHOUSE, ALTKIRCH, THANN, GUEBWILLER et COLMAR.

Des conventions définissent les modalités de fonctionnement et de financement de ces derniers et fixent les différents temps de travail des 36 professionnels (médecins, sages-femmes, psychologues, assistantes sociales, conseillère conjugale et secrétaires) affectés à ces missions. L'actualisation 2020 ne bouleverse pas l'équilibre du dispositif, le total des équivalents temps plein financés (7,9) restant stable.

Cinq avenants sont néanmoins nécessaires afin :

- d'actualiser la prise en charge des frais réels pour les déplacements professionnels et les dépenses de médicaments, de produits et objets contraceptifs prescrits,
- de tenir compte de l'application de la Loi n° 2019-816 du 2 août 2019 par la substitution de la Collectivité européenne d'Alsace au Département du Haut-Rhin pour :
 - le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace - Site de MULHOUSE,
 - le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace - Site d'ALTKIRCH,
 - le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace - Site de THANN,
 - le Centre Hospitalier de GUEBWILLER,
 - les Hôpitaux Civils de COLMAR « Pasteur 2 ».

L'avenant à intervenir avec les Hôpitaux Civils de COLMAR « Pasteur 2 », actualise également l'intervention d'une sage-femme du service de Protection Maternelle et Infantile en lieu et place d'un médecin gynécologue de ce service, à raison de 3 heures tous les 15 jours.

Les centres développent des actions relatives à l'information individuelle sur la contraception et sur les problèmes de santé liés à la sexualité, des consultations médicales, des remises de contraceptifs aux mineures et personnes non assurées sociales et des entretiens nécessaires à l'accompagnement des femmes qui sollicitent une interruption volontaire de grossesse.

En parallèle, les actions de prévention à l'extérieur des centres (Réseau « Questions d'Amour ») ont largement été développées en partenariat avec la Santé Scolaire, sous forme de séances d'informations collectives auprès des jeunes en établissements scolaires, en établissements spécialisés et auprès d'adultes relais.

Ainsi, plus de 17 300 haut-rhinois ont bénéficié de l'ensemble de ces actions en 2019, au travers des 40 points d'accès du réseau (CPEF ou médecins « réseau ») et ses séances collectives de prévention « Questions d'Amour » dans 69 collèges et 38 lycées de notre département.

La participation départementale au profit des cinq Centres de Planification et d'Education Familiale adossés à des centres hospitaliers, nécessite des crédits d'un montant total de 405 774 € répartis entre chaque bénéficiaire, selon le détail précisé en annexe, et seront prélevés sur le programme G821, chapitre 65, fonction 41, nature 6568, code programme 2968, service 501, AE 2020/G821 du budget départemental.

La Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 juin 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les participations financières nécessaires au fonctionnement de cinq Centres de Planification et d'Education Familiale adossés à des centres hospitaliers, pour un montant total de 405 774 €, selon le détail précisé en annexe,

- de prélever les crédits correspondants sur le programme G821, chapitre 65, fonction 41, nature 6568, code programme 2968, service 501, AE 2020/G821 du budget départemental,
- d'autoriser le versement trimestriel des participations financières dues aux cinq centres hospitaliers pour le fonctionnement des CPEF y adossés,
- d'approuver et de m'autoriser à signer les cinq avenants 2020, ci-annexés, à conclure avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace - Sites de MULHOUSE, ALTKIRCH et THANN, le Centre Hospitalier de GUEBWILLER et les Hôpitaux Civils de COLMAR « Pasteur 2 », fixant les conditions et modalités de la participation financière du Département nécessaires à leur fonctionnement en tant que Centres de Planification et d'Education Familiale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT